

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 11 AVRIL 2025

Le Conseil municipal de GRAY LA VILLE s'est réuni le 11 avril 2025 à 20h30 sous la présidence du Maire Yvan GUIGNOT, en vertu d'une convocation du 4 avril 2025.

Étaient présents : MM. et Mmes les conseillers municipaux : Serge DIZAMBOURG, Laurent GARCIA, Jean-Louis DA COSTA, Colette CHAPUIS, Mireille CARQUIGNY, Agnès LAPLAZA, Olivier BARBIER, Laurent BAILLY, CHABOD Dimitri, Pascale ROUX

Absente excusée : Christine BESOMBE-JOLLY, Danièle TARTRAT,

Pouvoir de Christine BESOMBE-JOLLY à Mireille CARQUIGNY, de Danièle TARTRAT à Colette CHAPUIS

Secrétaire de séance : Pascale ROUX

Administration : Alexia RIETMANN

Lecture et approbation du dernier compte rendu.

AFFECTATION DE RÉSULTAT :

M. le Maire récapitule les chiffres du compte de gestion 2024:

Excédent de fonctionnement :	608 312.83€
Déficit d'investissement :	-23 507.27€
Reste à réaliser (RAR):	2 900.00€

et propose d'affecter les résultats de la manière suivante :

Couverture du déficit (1068) :	-26 407.27€
Report de l'excédent déduit du déficit(002) :	581 905.56€

Chiffres approuvés à l'unanimité.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025:

M. le Maire remémore que chaque année il y a lieu de délibérer sur les taux d'imposition des différentes taxes. Il exprime son désir de ne pas les modifier par rapport à l'an dernier. Il est cependant soulevé que ne pas modifier les taux n'est pas toujours une bonne opération.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les taux pour l'année 2025 comme suit :

- Taxe d'habitation : 5,04 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,43 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 28,06 %

VALIDATION DES DEVIS POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DU VAL DE SAÔNE :

Monsieur le Maire évoque les différents devis en cours et notamment ceux concernant les ateliers communaux et l'aménagement du val de saône. Il donne l'ensemble des chiffres qui apparaîtront au budget 2025 :

- Ateliers communaux : 194 000€
- Trottoirs rue de la liberté + travaux chemin de préjour : 30 200€
- Aménagement de la V50 à essertey : 15 000€
- Réseaux val de saône (éclairage public, téléphone/fibre, électricité, eau, assainissement) : 255 000€
- Voirie, rue du val de saône (eaux pluviales, carrefour, trottoirs) : 310 000€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide les devis et autorise le maire à effectuer les démarches se rapportant aux différents dossiers.

BUDGET PRIMITIF 2025:

Le projet de budget élaboré par la commission des finances est détaillé ligne par ligne ; ce budget 2025, adopté à l'unanimité, se décompose comme suit :

* en FONCTIONNEMENT : 1 066 463.00€ en dépenses et recettes,

* en INVESTISSEMENT : 1 031 653.00 € en dépenses et recettes ;

Les mouvements de crédits de chapitre à chapitre sont autorisés dans une limite de 7.5% des dépenses réelles.

Les travaux inscrits donnent la priorité aux projets suivants :

Logement communal (170 000€), aménagement et embellissement (3000€), ateliers communaux (200 000€), cuisine salle polyvalente (4000€), visiophone et clôture de l'école (9000€), voirie (30 200€), aménagement du val de saône (200 000€), réseaux du val de saône (255 000€), aménagement de sécurité à essertey (15 000€), tondeuse (2500€), filet du stade (600€), sono (435€).

CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de la rue du val de saône, sont en partie pris en charge par les riverains puisqu'ils sont réalisés dans le cadre de la viabilisation de terrains privés. Ainsi, les sommes concernant l'électricité, le téléphone/fibre, l'eau et l'assainissement seront prises en charge par les privés. Cet accord donnera lieu à une convention de projet urbain partenarial (PUP), qui stipulera que la commune paie l'ensemble des travaux et refacturera à chacun au prorata de sa surface. Monsieur le Maire demande aux conseillers de valider la PUP, afin de pouvoir la mettre en place et donner un point de départ à l'ensemble des travaux. Voté à l'unanimité.

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE À 20H HEBDOMADAIRES:

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'agent d'entretien actuel peut bénéficier d'un avancement de grade cette année. Or aucun poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à 20h hebdomadaire n'est ouvert. Celui-ci doit être créé, si l'on veut promouvoir l'agent. Il demande aux conseillers de se prononcer sur cette création ; la création du poste est adoptée par 12 voix pour et 1 abstention.

QUESTIONS DIVERSES :

- Cérémonie du 8 mai : à l'occasion des 80 ans de la fin de la guerre, un piquet d'honneur (soldat détaché pour l'occasion) sera présent
- Coupes d'arbres chemin des prés par M. Mauron

Le Maire, Yvan GUIGNOT

